

JOURNEE NATIONALE DE L'ARBITRAGE LE 26 SEPTEMBRE 2015

L'ensemble du dispositif est coordonné par la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) et décliné sur le territoire par les Commissions Départementales d'Arbitrage (CDA).

La Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) adressera les questionnaires par mail aux CDA 24H00 avant les examens, ils seront corrigés sur place et le bilan sera renvoyé à la CRA au plus tard la semaine suivante.

Les résultats seront en ligne sur le site de la Ligue : <http://www.escrime-pdl.net>

Les CDA proposeront l'examen du niveau Départemental et celui du niveau Régional. La CRA mettra en œuvre à Nantes au siège de la Ligue l'examen National.

DEPARTEMENT 44

Adresse du centre d'examen : Complexe Sportif MANGIN-BEAULIEU

Horaires : Dimanche 27 Septembre : 14h à 15h

Responsable : Maître MOINE Jordan

Inscriptions : moinejo@gmail.com

DEPRTEMENT 53

Adresse du centre d'examen : Se rapprocher d'un autre Département

Horaires :

Responsable :

Inscriptions :

DEPARTEMENT 72

Adresse du centre d'examen : INFORMATION NON COMMUNIQUEE A CE JOUR

Horaires :

Responsable :

Inscriptions :

DEPARTEMENT 85

Adresse du centre d'examen : Maison des Sports, 202 boulevard Aristide Briand, 85000 La Roche Sur Yon

Horaires : 14H00

Responsable : Maitre Nicolas DELOM

Inscriptions : nicolas.delom@gmx.fr

DEPARTEMENT 49

Adresse du centre d'examen : Complexe sportif Jean BOUIN (salle 102) 31, Bd Pierre de COUBERTIN 49000 ANGERS

Horaires : 14H00

Responsable : Marie Anne DEPREZ

Inscriptions : Par mail à ph-masson@neuf.fr avant le 24 septembre 2015 à minuit.

EXAMEN NATIONAL

Adresse du centre d'examen : Complexe Sportif MANGIN-BEAULIEU

Horaires : Dimanche 27 Septembre : 14h à 15h

Responsable : Maitre SAGET

Inscriptions : Par mail à cts@escrime-pdl.org le 16 SEPTEMBRE 2015.

CONDITIONS D'ACCES AUX EXAMENS

ARBITRE DEPARTEMENTAL : Le diplôme peut se passer aux trois armes (*)

- . Etre licencié à la F.F.E.
- Etre détenteur du Blason vert.
- Etre au minimum de la catégorie Benjamin 2, pour entrer en formation, et minime pour être titulaire,
- Passer l'épreuve théorique lors d'une Journée Nationale de l'Arbitrage.

ARBITRE REGIONAL : Le diplôme peut se passer aux trois armes (*)

- Etre licencié à la F.F.E.
- Etre arbitre départemental.
- Etre de la catégorie Cadet pour entrer en formation.
- Justifier avoir arbitré, pendant la saison précédente, dans les armes choisies.
- Passer l'épreuve théorique lors d'une journée Nationale de l'Arbitrage.

ARBITRE REGIONAL HANDISPORT :

- Etre titulaire du diplôme d'arbitre régional F.F.E. et avoir obtenu le Q.C.M. option handisport
- Etre évalué sur une compétition régionale ou nationale handisport
- La formation se fait sur deux saisons.

ARBITRE NATIONAL : Le diplôme peut se passer aux trois armes (*)

- Etre licencié à la F.F.E.
- Etre arbitre régional depuis une saison complète,
- Etre au minimum âgé de 18 ans,
- Justifier avoir arbitré, pendant la saison précédente, dans les armes choisies.
- Passer l'épreuve théorique.